



## PROGRAMME DE FORMATION

# Classe virtuelle / Articuler évaluation environnementale et projet d'aménagement

(référence F47-CV)

### Objectifs

---

- Comprendre le processus de l'évaluation environnementale
- Identifier les projets soumis à l'évaluation environnementale
- Déterminer les impacts de l'évaluation environnementale sur la mise en œuvre de l'opération d'aménagement

### Public

---

Responsable d'opérations, directeur opérationnel

### Prérequis

---

Disposer de connaissances générales en matière d'urbanisme ou d'aménagement

### Méthodes et support

---

La classe virtuelle permet de recréer, à distance, une salle de classe réelle. Concrètement, chaque participant se connecte à une plateforme en ligne à l'aide d'un lien de connexion qui lui est préalablement transmis. Il rejoint alors, en ligne, le formateur et les autres participants. Le déroulement de la classe virtuelle alterne présentation théorique et activités pédagogiques interactives (sondages, quiz, mur participatif ...). Chacun a la possibilité d'échanger, de partager et de poser des questions. Un support de cours sera mis à disposition des participants.

### Durée

---

0,20 jour(s)  
1:30 heures

### Informations complémentaires

---

**Intervenant:**

Consultant Montages Juridiques Opérationnels - SCET

**Horaires de programmation:**

de 11h00 à 12h30

**A noter**

Afin de participer pleinement à la session, nous vous conseillons de vous isoler dans un bureau et vous recommandons d'utiliser un ordinateur équipé d'une webcam.

Pour tout renseignement complémentaire : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)

[www.scet-formation.fr](http://www.scet-formation.fr)

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12  
SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188  
SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





[www.scet-formation.fr](http://www.scet-formation.fr)

**SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12**

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*





## Contenu

---

### **L'évaluation environnementale : contexte**

- Objet de l'évaluation environnementale
- Champ d'application
- La place de l'étude d'impact dans le processus de l'évaluation environnementale

### **Les catégories de projets relevant de l'évaluation environnementale**

- Examen de la rubrique 39° « travaux, constructions et opérations d'aménagement » de la nomenclature EE
- Les différentes situations susceptibles d'être rencontrées : projet d'aménagement soumis au cas par cas, systématiquement, ou non soumis à l'évaluation environnementale
- La nouvelle définition de la notion de « projet » : quelles incidences ?

### **Mettre en œuvre l'opération d'aménagement dans le processus de l'évaluation environnementale**

- Le contenu de l'étude d'impact d'une opération d'aménagement
- Le cadrage préalable : quel intérêt pour le maître d'ouvrage ?
- L'avis de l'Autorité environnementale et des collectivités intéressées
- Les obligations de l'aménageur dans le processus de l'évaluation environnementale
- Incidences de la soumission du projet à l'évaluation environnementale
  - Par rapport à la soumission à procédure de participation du public aval
  - Par rapport à la réalisation d'études spécialisées
- La décision de la personne chargée d'autoriser le permis d'aménager / d'approuver le dossier de création de ZAC
- Les évolutions de l'opération d'aménagement : nouvelle étude d'impact ou simple actualisation ?